



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

N° Spécial

31 Juillet 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DDCS du 31 Juillet 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS 2019-079	25.07.2019	Arrêté portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat N°1 des Hauts-de-Seine.	3
DDCS 2019-080	25.07.2019	Arrêté portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat N° 2 des Hauts-de-Seine.	6

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE DDCS N°2019-079 DU 25 JUILLET 2019 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°1 DES HAUTS-DE-SEINE

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu l'article R224-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu l'arrêté DDCS n°2015-025 du 4 mai 2015 portant modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine et désignant pour représenter le département des Hauts-de-Seine madame Marie-Laure GODIN, conseillère départementale et madame Nathalie PITROU, conseillère départementale ;
- Vu l'arrêté DDCS n°2016-101 du 12 septembre 2016 portant désignation de madame Bernadette CRESCENZO, membre de l'association « Enfance et Familles d'Adoption » (EFA 92), de madame Catherine VARRIOT, membre de l'association « Enfance et Familles d'Adoption » (EFA 92), de madame Corinne VANDER-CRUYSSSEN, membre de l'association des « Assistantes Maternelles pour l'Enfance » (AMPE), de madame Sophie SOUDY-HERICHER, membre de l'association des « Assistantes Maternelles pour l'Enfance » (AMPE), de madame Simone TOURNY, membre de l'« Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Hauts de Seine » (ADEPAPE 92), de madame Régine DUMONTET, membre de l'« Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Hauts de Seine » (ADEPAPE 92), de madame Valérie LE BOURGEOIS, membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hauts-de-Seine ;
- Vu la lettre du 15 février 2019 de madame le docteur Danielle CHVEDER proposant le renouvellement de son mandat en qualité de personnalité qualifiée ;
- Vu la lettre du 5 avril 2019 de l'UDAF des Hauts-de-Seine proposant le renouvellement des mandats de mesdames Marie-Cécile de BUYER et Valérie LE BOURGEOIS, en qualité, respectivement, de titulaire et de suppléante ;
- Vu le message électronique du 29 mars 2019 de madame Béatrice COQUER proposant le renouvellement de son mandat en qualité de personnalité qualifiée ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Sont renouvelées en tant que membres du conseil de familles des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine pour une durée de six ans jusqu'au 24 juillet 2025 :

Madame Marie-Cécile DE BUYER, titulaire, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame Valérie LE BOURGEOIS, suppléante, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame le docteur Danielle CHVEDER, personnalité qualifiée ;

Madame Béatrice COQUER, personnalité qualifiée.

ARTICLE 2 :

Poursuivent leur mandat en tant que membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine jusqu'au 11 septembre 2022 :

Madame Bernadette CRESCENZO, titulaire, membre de l'association EFA 92 ;

Madame Catherine VARRIOT, suppléante, membre de l'association EFA 92 ;

Madame Corinne VANDER-CRUYSSSEN, titulaire, membre de l'AMPE ;

Madame Sophie SOUDY-HERICHER, suppléante, membre de l'AMPE ;

Madame Simone TOURNY, titulaire, membre de l'ADEPAPE 92 ;

Madame Régine DUMONTET, suppléante, membre de l'ADEPAPE 92 ;

ARTICLE 3 :

Demeurent membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine, les conseillers départementaux désignés par délibération du conseil départemental en date du 17 avril 2015 jusqu'au 3 mai 2021 :

Madame Marie-Laure GODIN, conseillère départementale ;

Madame Nathalie PITROU, conseillère départementale.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 25 juillet 2019

Le préfet,

Pierre SOUBELET

**ARRETE DDCS N°2019-080 DU 25 JUILLET 2019 PORTANT DESIGNATION DES
MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°2 DES
HAUTS-DE-SEINE**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu l'article R224-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu l'arrêté DDCS n°2015-026 du 4 mai 2015 portant modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine et désignant pour représenter le département des Hauts-de-Seine madame Rita DEMBLON-POLLET, conseillère départementale et madame Armelle GENDARME, conseillère départementale ;
- Vu l'arrêté DDCS n°2016-102 du 12 septembre 2016 portant désignation de madame Véronique THEUNISSEN, membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hauts-de-Seine ;
- Vu l'arrêté DDCS n°2017-061 du 30 juin 2017 portant désignation de madame le docteur Anne MEDEVIELLE, en qualité de personnalité qualifiée ;
- Vu l'arrêté DDCS n°2018-006 du 28 février 2018 portant désignation de monsieur Michel GROSSEUVRES et de madame Marie-Noëlle PAPOUIN-SENNE, en qualité de personnalités qualifiées ;
- Vu la lettre du 29 avril 2019 de l'association Enfance et Familles d'Adoption (EFA 92) proposant les candidatures de mesdames Béatrice DUGENET et Chantal DURIEZ-COURTOIS ;
- Vu la lettre du 13 juin 2019 de l'Association Nationale Assistants Maternels Assistants/Accueillants Familiaux (ANAMAAF) proposant les candidatures de mesdames Bahia ATMANE et Fatma BELLAIFA ;
- Vu la lettre du 4 juillet 2019 de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance des Hauts-de-Seine (ADEPAPE 92) proposant les candidatures de mesdames Nathalie VAISSIERE et Cécile SANDEVOIR ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés en tant que membres du conseil de familles des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine pour une durée de six ans jusqu'au 24 juillet 2025 :

Madame Béatrice DUGENET, titulaire, membre de l'association EFA 92 ;

Madame Chantal DURIEZ-COURTOIS, suppléante, membre de l'association EFA 92 ;

Madame Bahia ATMANE, titulaire, membre de l'ANAMAAF ;

Madame Fatma BELLAIFA, suppléante, membre de l'ANAMAAF ;

Madame Nathalie VAISSIERE-LAURICHESSE, titulaire, membre de l'ADEPAPE 92 ;

Madame Cécile SANDEVOIR, suppléante, membre de l'ADEPAPE 92.

ARTICLE 2 :

Poursuivent leur mandat en tant que membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine jusqu'au 11 septembre 2022 :

Madame Véronique THEUNISSEN, titulaire, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame Marie-Noëlle PAPOUIN-SENNE, suppléante, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame le docteur Anne MEDEVIELLE, médecin, en qualité de personnalité qualifiée ;

Monsieur Michel GROSSEUVRES, directeur général de l'association Saint-Raphaël, en qualité de personnalité qualifiée.

ARTICLE 3 :

Demeurent membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine, les conseillères départementales désignées par délibération du conseil départemental en date du 17 avril 2015 jusqu'au 3 mai 2021 :

Madame Rita DEMBLON-POLLET, conseillère départementale ;

Madame Armelle GENDARME, conseillère départementale.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 25 juillet 2019

Le préfet,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>